

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/05/19/biarritz-experimente-le-sport-sur-ordonnance-pour-les-patients-sedentaires_755871

Biarritz expérimente le sport sur ordonnance pour les patients sédentaires



Un programme de prescription médicale de l'activité physique et sportive sera expérimenté à Biarritz et ses environs pendant 6 mois par quelques dizaines de médecins généralistes (22 aujourd'hui, formés dans le cadre du DPC).

À la différence des expérimentations pionnières de Strasbourg, Blagnac ou encore Château-Thierry, qui s'adressent à des patients souffrant de pathologies chroniques, le programme piloté par l'association Biarritz sport santé (BSS) se concentre sur la prévention primaire, en ciblant des personnes en bonne santé, mais sédentaires. « *Si on ne fait rien, d'ici à 2030 25 % des Français et 29 % des Françaises seront obèses selon l'Organisation mondiale de la santé* », rappelle le président de BSS, le Pr Gérard Saillant.

Concrètement, le médecin généraliste, à l'occasion d'une consultation lambda, identifie un potentiel bénéficiaire de ce parcours. « *On cherche le patient sédentaire, un peu volontaire, et qui gagnerait à pratiquer une activité physique* », explique le Dr Guillaume Barucq, acteur de l'expérimentation et adjoint du maire de Biarritz en charge de l'environnement et de la

santé. Le médecin remet au patient un podomètre et un « *Pass'Sport santé* ». Une semaine plus tard, il revoit le patient au cours d'un entretien d'évaluation, et l'oriente vers une activité physique, libre, ou vers l'association BSS qui propose un entretien d'une heure trente avec un éducateur médico-sportif et un bilan avec un diététicien. Un programme sportif adapté, d'une durée de 12 semaines, est établi, et la personne peut s'inscrire dans l'une des 7 associations sportives partenaires.

Financement public-privé

La seconde originalité du programme tient à un montage financier mixant le public et le privé, permettant d'élargir la proposition au-delà des malades chroniques. L'association BSS, soutenue par la mairie de Biarritz depuis sa création en 2009, bénéficie pour cette expérimentation du partenariat financier du Groupe Pasteur Mutualité et la start-up Care Labs, éditeur du Chèque Santé, mais aussi de l'appui de l'agence régionale de santé d'Aquitaine, de la CPAM (pour le bilan nutrition) et de l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES).

L'entretien d'évaluation, non remboursé par la Sécu, est payé au médecin 25 euros par BSS, grâce à Pasteur Mutualité et au Chèque Santé. Ces deux acteurs permettent aussi à BSS de financer à hauteur de 50 euros chaque club sportif partenaire qui compte dans son équipe au moins un éducateur formé au sport santé. Le patient doit s'acquitter d'un forfait de 10 euros pour les 12 semaines.

Entre 250 et 500 patients (une dizaine par médecin) pourraient bénéficier de cette expérimentation, qui reviendrait à 15 000 ou 20 000 euros sur 6 mois (sur 150 000 euros de budget annuel de l'association). Une première évaluation sera présentée le 11 décembre lors des rencontres de Biarritz, avant une possible extension à l'ensemble de l'agglomération côte Basque Adour (ACBA).

Vers un Vidal du sport

L'ancienne ministre des Sports Valérie Fourneyron, qui fut l'élève du Pr Saillant, s'est « *réjouie de cette innovation* », qui fait écho à son amendement au projet de loi de santé. « *Cet amendement (qui prévoit la prescription d'une activité physique aux patients en ALD), se concentre sur la prévention tertiaire : c'est une première étape indispensable, qui va permettre de faire travailler ensemble les ARS, le mouvement sportif, les universités, les mutuelles, les CPAM, pour développer des réseaux sport santé bien-être* », a-t-elle commenté.

Le projet biarrot a été salué par un autre ancien ministre des Sports, Alain Calmat. En tant que président de la commission médicale du Comité national olympique et sportif français, il a indiqué qu'un travail était en cours au sein des disciplines sportives pour élaborer des protocoles de prévention primaire, qui pourront être mis à disposition des prescripteurs, comme un « *Vidal du sport* ».

Source : Lequotidiendumedecin.fr